CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2026

VILLE de RODEZ
CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration
En exercice : 13 Présents : 9 Administrateur(s) excusé et représenté : 1 Administrateur(s) excusé et non représenté : 3
Votes Pour : 10 Votes Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le mardi 13 octobre à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mercredi 7 octobre 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous le Présidence de Monsieur Serge JULIEN, Vice-Président.

Administrateurs présents :
Mesdames Isabelle GARDAI KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Agnès VALADIER
Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Michel MIRMAN, Brice RAMONDENC

Administrateur excusé et non représenté :
Monsieur Stéphane MAZARS
Mesdames Michèle CALMEL et Laura RENIER

Administrateurs excusés et représentés :
Madame Elodie MIQUEL (pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026.076 – EHPAD COMBAREL - PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)

Un plan de continuité d'activité (PCA) en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) public est essentiel pour plusieurs raisons :

- Assurer la continuité des services essentiels : garantir que les soins et l'accompagnement des usagers soient maintenus en cas d'incident majeur ;
- Prévenir les perturbations : permettre d'anticiper et de limiter les conséquences des événements qui pourraient perturber fortement les activités d'accompagnement des personnes ;
- Réagir rapidement : assurer la capacité à réagir immédiatement face à une situation de crise et gérer la crise jusqu'à un retour à une situation de fonctionnement acceptable ;
- Préparer à divers risques : permettre de préparer à des risques identifiés et non-identifiés, en planifiant à froid, et en formalisant une réponse structurée.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, par 10 voix pour :

- Approuve le plan de continuité d'activité de l'EHPAD dans sa version annexée ;
- Autorise sa mise en œuvre et sa diffusion auprès des équipes ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document intervenant pour l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance

Aurore Albinet,
Directrice du CCAS

Par délégation du Président,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Serge JULIEN

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Transmise en Préfecture le 22 octobre 2026
Publiée le 22 octobre 2026

Délais et voies de recours : Conformément aux articles R.421-1 et R421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2026.076 : EHPAD COMBAREL - Plan de continuité de l'activité (PCA)

Date de décision: 13/10/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 22/10/2026

Numéro de l'acte : 20261013_076

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20261013-20261013_076-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .2 .5
Domaines de competences par themes
Aide sociale
autre

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : Délib. 2026.076 EHPAD COMBAREL Plan de continuité d'activité (PCA).pdf (99_DE-012-261201073-20261022-20261013_076-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : Annexe_EHPAD COMBAREL_Plan de continuité de l'activité.pdf (99_DE-012-261201073-20261022-20261013_076-DE-1-1_2.pdf)
EHPAD COMBAREL - Plan de continuité de l'activité (PCA)